

Etude de l'impact d'une mise en place de la consigne pour recyclage sur les centres de tri existants en France et adaptés à la collecte sélective de tous les emballages (Novembre 2019)

I. Contexte, hypothèses et objectifs de l'étude

Dans le cadre de la mise en place éventuelle d'un **système de consigne pour recyclage**, une étude prospective a été réalisée avec pour objectif d'analyser les **impacts** suivants **sur les centres de tri d'emballages ménagers existants et adapté à l'extension des consignes de tri** :

- Evolutions du **gisement entrant** : quantité, densité, volume et composition,
- Evolutions des **flux produits/sortants** : nombre, composition et qualité,
- Modifications éventuelles des infrastructures (**bâtiment, locaux...**) et du **process**,
- Aspects économiques pour les collectivités** : coûts de tri et recettes matériaux.

Les **impacts** ont été évalués en réalisant un **bilan comparatif** entre un **scénario hors consigne** et un **scénario avec consigne** pour les mêmes années de référence.

L'étude se positionne après 2022 en considérant que les centres de tri ont été modernisés conformément au passage de la population au tri de tous les emballages plastiques, mais sans prendre en compte la consigne (conception du centre de tri sur la base des prévisions de tonnages hors consigne et des standards actuels). En cas de consigne, l'étude a ciblé les **emballages de boisson** qui comprennent les **bouteilles boisson en PET** (clair et foncé), les **canettes boisson en acier et en aluminium**. Elle n'inclurait pas les emballages papier carton complexés (briques), les emballages contenant du lait (en PEhd et PET opaque). **L'étude se positionne après la montée en puissance de la consigne avec un taux de collecte de 90% (année 2029).**

II. Principaux résultats et synthèse

Paramètres Entrants	Evolutions en entrée de centre de tri
Tonnage collecte sélective	Baisse de 7 à 8 % soit - 265 000 tonnes par an (total France)
Volume total (en global)	Baisse de 14%

Matériaux sortants	Impacts quantitatifs	Impacts qualitatifs
Papiers et cartons		Pas d'impact
Films plastiques		Pas d'impact
Plastiques rigides (PET, PE, PP, PS)	Baisse globale de 35%	Baisse de 85% du flux de PET clair Baisse de la proportion des bouteilles diminuant la valeur des matériaux Incertitude sur ajustement des standards actuels
Emballages acier	Baisse d'environ 10%	Baisse de qualité qui pourrait nécessiter un traitement complémentaire (de type broyage) abaissant la valeur du flux acier à ≈ 0 €/t (au lieu de 100 €/t)
Emballages aluminium	Baisse d'environ 50%	Baisse de qualité qui nécessiterait un traitement secondaire (de type pyrolyse) abaissant la valeur du flux aluminium à ≈ 0 €/t (au lieu de 400 €/t)

Paramètres techniques	Evolutions en centres de tri
Infrastructures	Pas d'impact sur les bâtiments de stockage (stockage amont pas modifié mais surdimensionné par rapport à la baisse de volume entrant), ainsi que sur les besoins liés au bâtiment process et locaux
Process	Les équipements restent adaptés pour trier les flux mais avec une baisse du débit massique de 7%

Paramètres économiques	Evolutions en centres de tri
Coût de tri	Coût de tri global identique Avec la diminution du tonnage entrant, le coût de tri en € par tonne augmente
Recettes matériaux	Baisse estimée à 50 M€ (plastiques 46 M€ et métaux 4 M€) des matériaux perdus Baisse de valeur des matériaux restant (PET clair, acier et aluminium) engendrant une baisse supplémentaire des recettes d'environ 25M€ (plastiques 2M€, acier -17M€ et aluminium -6M€). La hausse du coût de reprise du flux développement (moindre recette PET et hausse du cout du surtri) est supportée par l'éco-organisme

Synthèse : La mise en place éventuelle d'une consigne pour recyclage pour les emballages boisson impacterait **peu techniquement** les centres de tri qui resteront adaptés pour trier les flux entrants, avec un coût global similaire. La baisse du tonnage trié, de l'ordre de 7 à 8%, conduirait à une hausse proportionnelle des coûts à la tonne. Les recettes matériaux, touchées par les collectivités locales, baisseraient d'environ 50 à 70M€, en fonction de l'ampleur des baisses de valeur des matériaux restant en centres de tri.